

Maisons-Alfort, le 28 février 2003

## **AVIS**

### **de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur le projet de décret relatif aux jus des fruits et certains produits similaires**

---

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 24 octobre 2002 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'avis sur le projet de décret relatif aux jus des fruits et certains produits similaires qui transpose en droit français la Directive 2001/112/CE du Conseil du 20 décembre 2001.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Additifs, arômes et auxiliaires technologiques », réuni le 14 janvier 2003, l'Afssa considère que ce projet de décret, qui porte sur des aspects de définition et d'étiquetage, ne suscite pas d'observations particulières.

**Martin HIRSCH**